

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: non inflammable aircraft insecticide phenothrin

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: 112/19/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0014348-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

non inflammable aircraft insecticide phenothrin

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Produits Sanitaires Aéronefs
	Adresse	1 Rue de Lamirault ZAE de Lamirault 77090 COLLEGIEN France
Numéro de l'autorisation	112/19/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0014348-0000	
Date de l'autorisation	02/05/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	26/03/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Produits Sanitaires Aeronefs
Adresse du fabricant	1 rue de Lamirault - ZAE de Lamirault 77090 Collegien France
Emplacement des sites de fabrication	AEROPACK, Zone industrielle de Zriba, Zaghouan 1152 Hammam Tunisie
	CONDIVEX, Route de la porte rouge 27150 Etrepagny France
	Aerolub, 22 rue Paul Journee, ZA du Moulin d'Angean 60240 CHAUMONT EN VEXIN France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (UK) Plc
Adresse du fabricant	Hythe House, 200 Shepherds Bush Road, Hammersmith W6 7NL London Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Aza-sabishirotai, Oaza-misawa, Misawa 033-0022 Aomori Japon
Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	ENDURA S.p.A.
Adresse du fabricant	Viale Pietramellara 40121 Bologna Italie
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Yangnong Chemical Co. Ltd., 39 Wenfeng Road, Yangzhou 225009 Jiangsu Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	2,247

2.2. Type de formulation

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
--------------------------	--

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Protéger du rayonnement solaire.

Éliminer le récipient dans un point de collecte pour déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

Éliminer le contenu dans un point de collecte pour déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel – Insecticide pour avions

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Pour usage professionnel comme insecticide pour avions, traitement avant décollage (une fois que les portes sont fermées) ou durant le vol dans la cabine et avant le décollage dans la soute.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Musca domestica*
Nom commun: Mouche domestique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Culicidae:
Nom commun: Moustiques *Aedes*
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Culicidae:
Nom commun: Moustiques *Anopheles*
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Culicidae:
Nom commun: Moustiques *Culex*
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Culicidae:
Nom commun: Moustique commun (*Culex pipiens*)
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

A l'intérieur

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Spray (Aérosol sous pression) Description détaillée: Utilisation d'une bombe aérosol à dose unique ou multiple à un taux de 35 g de produit pour un volume cabine de 100 m ³ .
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Utiliser en aérosol à dose unique ou multiple au taux de 35 g de produit pour un volume cabine de 100 m ³ . Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Utiliser en aérosol à dose unique ou multiple au taux de 35 g de produit pour un volume cabine de 100 m ³ . Une application par vol.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Boîtier aérosol en aluminium : 30g, 40g, 60g et 100g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir point 5. 1.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir point 5. 2.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5. 3.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5. 4.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Aérosol à utiliser par un coup unique ("one-shot") ou par des coups multiples ("multi-shot"), à un taux de 35g de produit pour un volume de cabine de 100 m3. Une seule application par vol.

- Veuillez vous référer à votre manuel de bord pour connaître le nombre d'aérosols à utiliser pour chaque avion.

- Ouvrez les compartiments de rangements, toilettes et placards. Le système de ventilation doit être réglé au débit normal. Le système de climatisation doit être éteint.

- L'aérosol utilisé par coup unique ("one-shot") est vaporisé complètement en une pulvérisation continue. Approprié au traitement de cabine et de soutes volumineuses. Appuyez fortement sur le diffuseur jusqu'à ce qu'elle se bloque. Après déclenchement (diffuseur bloqué), l'aérosol doit être tenu verticalement par sa partie inférieure jusqu'à épuisement de son contenu. Marchez dans la cabine en pulvérisant à raison de 1 pas ou 1 rangée de sièges toutes les 2 secondes (équivalent à une moyenne de 1g par seconde), en tenant l'aérosol à la verticale, à hauteur du bras, au niveau des épaules. Dirigez l'aérosol vers le plafond et légèrement derrière l'utilisateur jusqu'à ce que le récipient soit complètement vide.

- L'aérosol utilisé par des coups multiples ("multi-shot"), avec buse à usages multiples, convient pour réaliser le traitement de zones réduites: poste de pilotage, zone de repos de l'équipage et traitement de petits volumes. Appuyez sur le diffuseur en tenant l'aérosol verticalement. Maintenez le diffuseur enfoncé jusqu'à ce que la quantité appropriée soit pulvérisée, le taux de pulvérisation moyen étant de 1g par seconde. Appuyer sur le diffuseur pendant 3 à 4 secondes, pour un volume de cabine de 10 m3.

- Le traitement de la cabine se fait normalement avec le produit "one-shot".

- Le traitement de zones réduites se fait normalement avec le produit "multi-shot".

- Le produit n'est pas censé avoir un effet résiduel.

5.2. Mesures de gestion des risques

- POUR USAGE COMME INSECTICIDE SEULEMENT
- Pour usage professionnel seulement.
- Pour usage à l'intérieur seulement.
- Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les couverts ou les surfaces en contact avec les aliments.
- Ce matériel et son récipient doivent être éliminés de manière sûre.
- L'aérosol doit être dirigé légèrement derrière l'utilisateur.
- Si plus d'une application par jour est requise, chaque application doit être effectuée par un membre différent de l'équipage.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.
- Garder dans un endroit sûr.
- Récipient sous pression:
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
- Le nettoyage des avions traités doit être effectué qu'avec des produits spécialisés ne nécessitant pas le déversement de déchets liquides dans les canalisations ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Lorsque des équipements de nettoyage (brosses, chiffons, ...) ont été utilisés, ils doivent être éliminés avec les déchets solides et ne doivent pas être rincés pour être réutilisés.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau – retirer immédiatement les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion: Consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.
- En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes de drainage des eaux.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

- Protéger du gel.

- Durée de conservation 2 ans.

6. Autres informations

/